

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 novembre 2014**

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine, **WEBER** Inès,  
MM. **ACKER** Jean-Paul, **ECKART** Jeannot, **DOLIS** Jean-Claude, **FERRY** Alex,  
**KEHREN** Jean.

Absents excusés : Mme **BATALLA** Gaëlle, M. **WENDLING** Roland.  
Mme **BATALLA** Gaëlle a donné procuration à Mme **WEBER** Inès.  
M. **WENDLING** Roland a donné procuration à M. **KEHREN** Jean.

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) Mme **WEBER** Inès comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2014 est adopté à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

3. Redevance annuelle antenne collective exercice 2015.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la nécessité de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 24/11/2014.

- Décide de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2015 à : 55 € par foyer.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Redevance d'assainissement exercice 2015.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la nécessité de fixer la redevance d'assainissement concernant l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 24/11/2014.

- Décide de fixer le tarif annuel de la redevance d'assainissement concernant l'exercice 2015 comme suit : 0.98 € par m3 et 78 € par an de part fixe.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

5. Annulation  
décisions  
modificatives du  
20/08/2014.

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 24/11/2014.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient d'annuler les décisions modificatives prise par délibération du 20/08/2014, la trésorerie ayant informé la commune que les modifications n'étaient finalement pas à faire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'annuler les décisions modificatives prise par délibération du 20/08/2014.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

6. Vote des taux des  
taxes directes  
locales pour  
l'exercice 2015.

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 24/11/2014.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de reconduire les même taux des taxes directes locales que l'année précédente pour l'exercice 2015 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	4.88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.84 %
CFE	-----

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

7. Convention pour  
l'accompagnement  
technique à la  
voirie et à  
l'aménagement  
(ATVA).

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 24/11/2014.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de souscrire une convention pour adhérer à l'ATVA (Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement). Cette nouvelle offre d'accompagnement a été mise en place par le Conseil Général à l'attention des communes suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Cet accompagnement technique comporte deux volets, d'une part le conseil gratuit, et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel.

Dans ce contexte pour bénéficier du conseil gratuit, il convient de conclure une convention.

Ce document liant les deux parties précise les conditions, modalités ainsi que le périmètre de délivrance du conseil gratuit en matière de voirie.

Après avoir présenté ladite convention, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de souscrire une convention pour adhérer à l'ATVA (Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement) avec le Conseil Général du Bas-Rhin.
- Décide d'approuver les termes de cette convention.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer ladite convention et tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Divers.

M. KEHREN Jean et M. DOLIS Jean Claude ont rendus compte de la réunion qui s'est déroulée à UHLWILLER le 10/11/2014 avec des représentants de la CCRH. La réunion a permis d'échanger sur la possibilité de créer un site internet commun (entre les communes membres de la CCRH). Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une discussion entre les deux communes (WAHLENHEIM et BERNOLSHEIM) est en cours au sujet d'une future embauche pour un agent communal et que des entretiens ont eu lieu.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle <i>excusée</i>	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland <i>excusé</i>	